


COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS - Séance du 12 février 2024

Nombre de membres du conseil : 46

Quorum : 24

En exercice : 46

Présents à la réunion (à l'ouverture) : 39

Date convocation : 06/02/2024

Pouvoirs de vote : 2

Date d'affichage : 06/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle des fêtes de Galapian, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°004-2024 – Développement Economique
Convention 2024-2028 relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation, et d'internationalisation (SRDEII) entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté de Communes
 Annexe 3 : [Convention SRDEII 2024-2028](#)

Acte rendu exécutoire
 après le dépôt en
 Préfecture : 16/02/2024
 Publication : 16/02/2024

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X			Arrivée : 18h05 -Délibération 009-2024		
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric					X	
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie					X	
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X					
PEDURAND Michel	X				Arrivée : 18h25-Délibération 011-2024		
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas	X					
DAMAZAN	MASSET Michel					X	
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine			X	Pouvoir à ROSSATO Stéphane		
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie	X					
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X					

MONHEURT	ARMAND José	X				
MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X				
NICOLE	COLLADO François	X				
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X				
	GENTILLET J-Pierre	X				
	ARCAS Elisabeth	X				
	LIENARD Pascale		X	Pouvoir à LARROY Jacques		
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X				
	RUGGERI Aldo	X				
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X				
RAZIMET	TEULLET Daniel	X				
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne	X				
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X				
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X				
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick	X				
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X				
SAINT-SARDOS	MEROT Marie-Thérèse	X				
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X				
Soit, pour cette séance :			41	2		3

A été nommée Secrétaire de séance : Mme Nathalie BUGER

**Délibération n°004-2024 – Développement Economique
Convention 2024-2028 relative à la mise en œuvre du Schéma
régional de développement économique, d'innovation, et
d'internationalisation (SRDEII) entre la Région Nouvelle
Aquitaine et la Communauté de Communes
[Annexe 3 : Convention SRDEII 2024-2028](#)**

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en
Préfecture : 16/02/2024
Publication : 16/02/2024

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la loi NOTRe du 7 août 2015, la compétence développement économique est devenue compétence exclusive de la Région. Néanmoins, les EPCI à fiscalité propre peuvent intervenir en complément des interventions de la Région. En effet, cette loi pose :

- le principe d'une compétence exclusive des Régions sur les aides économiques aux entreprises et sur la définition des orientations en matière de développement économique ;
- le principe d'une compétence exclusive des EPCI en matière d'immobilier d'entreprises.

Aussi la convention entre la Région et la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas doit permettre la mise en œuvre du SRDEII sur les territoires et organiser la complémentarité des aides. Toutes les actions économiques et toutes les aides économiques attribuées par la Communauté de Communes sont ainsi concernées.

La Région a adopté son nouveau règlement d'intervention du pôle développement économique et environnemental le 27 mars 2023, intégrant le nouveau Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation et d'aides aux entreprises (SRDEII) approuvé par le Conseil régional le 20 juin 2022 et par arrêté préfectoral du 31 août 2022. Afin d'assurer une transition plus adaptée au temps nécessaire pour le vote de la nouvelle convention SRDEII 2024/2028, la convention SRDEII signée par les Parties qui devait initialement s'achever le 31 décembre 2023 a été prolongée jusqu'au 1er juillet 2024.

Afin de poser les principes d'une collaboration sur le développement économique et les aides aux entreprises, une convention type jointe en annexe a été élaborée entre la Région et la Communauté de Communes définissant :

- le cadre partenarial Région/EPCI
- la stratégie de développement économique de la Communauté de Communes en lien avec les axes stratégiques de la Région Nouvelle Aquitaine
- le règlement d'intervention des aides communautaires aux entreprises dans le respect des objectifs régionaux du SRDEII

La convention pourra être modifiée par voie d'avenant, si nécessaire.

~~~~~

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes en matière de développement économique;  
**Vu** le traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne et notamment ses articles 107 et 108 ;  
**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1511-2, L1511-3, L1511-7, L1511-8 et L4251-17 et suivants ;

**Vu** la délibération n° 2022.950 de la séance plénière du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine du 20 juin 2022 adoptant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation ;

**Vu** l'arrêté du Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine du 31 août 2022 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région Nouvelle-Aquitaine ;

**Vu** la délibération n° 2023.488 SP de la séance plénière du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine du 27 mars 2023 adoptant le règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises ;

**Vu** la délibération n°118-2019 du 25 septembre 2019 validant de la stratégie de développement économique de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas ;

**Vu** la délibération n°180-2019 du 4 décembre 2019 adoptant la convention entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas relative à la mise en œuvre du SRDEII

**Vu** la Convention SRDEII signée entre les Parties le 04/06/2020, et ses avenants (avenant n°1 du 20/07/2020, avenant n°2 du 30/06/2023, avenant n°3 du 30/11/2023) ;

**Vu** l'avis favorable de la commission développement économique en date du 25 janvier 2024,

**Oùï** l'exposé de Monsieur Jacques Larroy, Vice-Président en charge du Développement Economique,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré**

*41 Voix pour – 0 Voix contre – 0 Abstention*

- 1. Approuve** la convention proposée ci-joint en annexe,
- 2. Autorise** le Président à signer tous documents relatifs à la convention de mise en œuvre du SRDEII

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,  
José Armand



La secrétaire de séance,  
Nathalie Buger

